CERGY PARIS UNIVERSITÉ

Guide de l'étudiante et de l'étudiant en situation de handicap

Édito

CY Cergy Paris Université est heureuse de vous accueillir et vous souhaite la bienvenue au sein de notre établissement. Nous accueillons et accompagnons les étudiants en situation de handicap, par l'intermédiaire d'aménagements et de services dédiés. En 2021-2022, nous avons suivi plus de 460 étudiants concernés par des mesures d'accompagnement.

Le guide de l'étudiante et de l'étudiant en situation de handicap vise plus particulièrement à vous aiguiller, en cas de handicap, afin de connaître vos droits. Ce guide vise donc à vous permettre de découvrir les mesures d'accompagnement en moyens humains, techniques ou pédagogiques que nous pouvons proposer.

Depuis 2006, nous travaillons à changer les mentalités tant auprès des étudiants valides, que vous pouvez côtoyer et qui seront amenés au cours de leur carrière professionnelle à côtoyer des travailleurs handicapés, qu'auprès de nos étudiants en situation de handicap, qui obtiennent les mêmes compétences professionnelles que les autres.

Aujourd'hui, le handicap est de moins en moins perçu comme un frein à l'emploi. Ce guide a d'ailleurs été réalisé en collaboration avec la société Atos, un grand groupe du secteur privé afin de souligner l'ouverture des représentations sur le sujet.

À travers ce guide, nous espérons pouvoir vous accompagner de la manière la plus ajustée dans votre parcours d'études, afin que vous puissiez réaliser vos ambitions.

Martial Meziani
Chargé de mission handicap.

Sommaire

4 Qu'est-ce que le handicap ?

5 Les types de handicap

7 Des interlocuteurs à votre écoute

8 Un accompagnement tout au long des études

11 Votre université accessible

13 Les aménagements proposés

15 Construire votre projet d'études

Qu'est-ce que le handicap ?

CY Cergy Paris Université est fière de vous compter parmi ses étudiants. Fidèle à sa démarche de défense de l'égalité des chances, l'université s'implique pour que le handicap ne soit pas un frein à vos études. Pour bien vous accompagner il faut d'abord bien appréhender chaque situation de handicap. Voici donc quelques précisions sur le sujet.

Définition du handicap

Selon la loi du 11 février 2005 :
« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un poly handicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

Le handicap : une question de contexte

Le handicap se définit par rapport à un environnement. Une déficience donnée, créera une situation de handicap ou non en fonction des contraintes propres à l'activité de la personne concernée.

Déclarer son handicap c'est optimiser ses conditions d'études

Pour étudier dans de bonnes conditions, le handicap peut être compensé. De nombreuses solutions existent qui permettent de concilier contraintes dues au handicap et études réussies.

Ces solutions peuvent être humaines, organisationnelles ou techniques. Vous trouverez dans ce guide les démarches à suivre pour en bénéficier si nécessaire. N'hésitez pas, toute une équipe est à votre écoute !

L'université peut vous proposer des aménagements pédagogiques, mais aussi vous informer dans vos démarches pour obtenir des aides à la vie quotidienne de la part de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), STIF pour le transport, etc.

À SAVOIR

Le handicap, ce n'est pas forcément pour la vie ! Un grand nombre de situations de handicap sont temporaires.

Les types de handicap

Contrairement aux idées reçues, le handicap est invisible dans la majorité des cas. Voici les catégories principales de handicap :

Handicap moteur

Il recouvre l'ensemble des troubles pouvant entraîner une atteinte partielle ou totale de la motricité. Certaines déficiences motrices d'origine cérébrale peuvent également provoquer des difficultés pour s'exprimer, sans altération des capacités intellectuelles.

Exemples : paraplégie, amputations, atrophie, myopathie, etc.

Maladie invalidante

Toutes les maladies respiratoires, digestives, parasitaires, infectieuses, peuvent entraîner des déficiences ou des contraintes plus ou moins importantes. Elles peuvent être momentanées, permanentes ou évolutives.

Exemples : cancer, mucoviscidose, sclérose en plaque, épilepsie, etc.

Handicap psychique

Le handicap psychique recouvre les maladies chroniques de type psychoses schizophréniques ou maniaco-dépressives, survenues au cours de l'existence, souvent à l'adolescence ou au début de l'âge adulte. Il n'affecte pas directement les capacités intellectuelles mais leur mise en œuvre.

Exemples : dépression, phobies, troubles obsessionnels compulsifs, schizophrénie, etc.

Handicap auditif

Le handicap auditif est une diminution, une altération voire une suppression de la capacité d'entendre des sons.

Exemples : hyperacousie, acouphènes.

Handicap cognitif

Le handicap cognitif est la conséquence de dysfonctionnements des fonctions cognitives (lire, parler, mémoriser, comprendre) : troubles de l'attention, de la mémoire, du langage, des identifications perceptives (gnosies) et des gestes (praxies). Le handicap cognitif n'implique pas de déficience intellectuelle mais des difficultés à mobiliser ses capacités.

Exemples : autisme, dyslexie, troubles de l'attention, de la mémoire, dyspraxie, dysphasie, etc.

Handicap visuel

La déficience visuelle est une diminution, une altération, voire une suppression de la capacité de voir des images, des couleurs.

SALUT, TU ES NOUVEAU À CY ?
NON, NON, JE SUIS ICI COMME TOI DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE !
MAIS JE MANQUE PAS MAL LES COURS...
J'AI UN HANDICAP QUI M'OBLIGE À SUIVRE DES SOINS RÉGULIERS.
HOPITA
HEUREUSEMENT, CY A MIS EN PLACE UN DISPOSITIF POUR ME PERMETTRE DE RÉCUPÉRER MES COURS !
LE TRUC C'EST QU'ON REMARQUE PAS QUE TU AS UN HANDICAP !
HÉ OUI ! NON SEULEMENT ON NE ME VOIT PAS SOUVENT...
... MAIS EN PLUS J'AI UN HANDICAP INVISIBLE !

Des interlocuteurs à votre écoute

Pour simplifier l'accueil des étudiants en situation de handicap, le service d'accompagnement des étudiants en situation de handicap (SAEH) constitue le contact principal. Cependant, c'est tout un réseau d'interlocuteurs qui est au service de leur parcours d'études. Si vous estimez devoir bénéficier d'un aménagement de vos études et/ou de vos examens, adressez-vous au service d'accueil des étudiants handicapés ou au service de médecine préventive qui évalueront votre situation.

Le service d'accompagnement des étudiants en situation de handicap (SAEH)

Il est chargé de :

- accueillir, conseiller et accompagner les étudiants handicapés dans la poursuite de leurs études supérieures ;
- les informer sur leurs droits ;
- mettre en œuvre les procédures et mesures destinées à optimiser leur autonomie, à faciliter leur intégration et leur garantir l'accessibilité des savoirs ;
- organiser et suivre la mise en place des aménagements d'études identifiés par le service de médecine préventive, en liaison avec les formations service santé étudiante ;
- coordonner l'ensemble des actions menées autour de la question du handicap, actions de sensibilisation notamment ;
- développer des partenariats avec les structures et les institutions externes liées au handicap, ainsi qu'avec le monde professionnel ;
- suivre, avec les services compétents, les mesures visant à améliorer l'accessibilité des bâtiments.

SAEH

ACCUEIL OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI
DE 9H À 12H ET DE 14H À 18H

Site des Chênes 2 - bureau 39
33 boulevard du Port
95011 Cergy-Pontoise cedex
01 34 25 61 38
handicap@ml.u-cergy.fr

Le service de santé étudiante

Le service de santé étudiante intervient le plus tôt possible dans le processus d'accueil car il a notamment pour rôle de proposer des aménagements d'études et de participer à l'évaluation des besoins pédagogiques. Il s'assure par des rendez-vous annuels que les aménagements proposés sont bien adaptés à l'étudiant.
Vos interlocuteurs sont les médecins désignés par la CDAPH et une infirmière référente handicap.

Les référents handicap

Il existe des référents handicap à l'université, notamment au sein des composantes, écoles et instituts. Cette fonction permet de faire le lien entre l'équipe pédagogique et les étudiants. Le référent handicap est notamment en charge de la mise en place d'une partie des aménagements d'études et plus particulièrement de ceux qui concernent les examens.

L'équipe plurielle

Elle vise à décider d'aménagements pédagogiques qui devront être mis en place pour compenser le handicap de l'étudiant. Sollicitée par le médecin et supervisée par le chargé de mission handicap, elle se compose des référents handicap, du responsable pédagogique de la formation, du médecin et éventuellement de certains enseignants de la formation.

Service de santé étudiante

Site des Chênes 2
01 34 25 60 77
sante@cyu.fr

Un accompagnement tout au long des études

Les missions du SAEH…

AIDE À L'ORIENTATION

INSCRIPTION

MISE EN PLACE DES AMÉNAGEMENTS

avant votre inscription…

Pour préparer la rentrée universitaire, poser toutes vos questions et spécifier vos besoins, contactez le SAEH dès que possible. N'attendez pas la publication de vos résultats du baccalauréat (ou de licence si vous visez une entrée en master).

Un premier contact dès le mois de mars avec le SAEH facilitera la mise en œuvre d'aménagements éventuellement conséquents avant votre rentrée. Cette rencontre en amont permettra aussi de vous conseiller au mieux pour faire le point sur vos souhaits d'études, leur déroulement et leurs débouchés professionnels.

Tout étudiant en situation de handicap ou rencontrant des difficultés de santé, quelle qu'en soit la nature (motrice, psychique, sensorielle, maladie invalidante...) et la durée, peut bénéficier, s'il le souhaite, de l'aide du service d'accueil et d'accompagnement des étudiants handicapés (SAEH) qui se chargera de l'informer, de le guider et de l'orienter, tout au long de son cursus universitaire.

...et au cours de votre cursus

Vous pouvez demander un accompagnement à n'importe quel moment de votre cursus.
Il vous est bien sûr recommandé de vous y prendre au plus tôt.

AIDE À LA CONSTITUTION DE DOSSIER RQTH

AIDE À L'INSERTION PROFESSIONNELLE (STAGES, CONTRATS, RECHERCHE D'EMPLOI)

COMMENT SE PASSE LA DEMANDE D'AMÉNAGEMENT

JE RÊVE, UN ASCENSEUR POUR LES ÉTUDIANTS HANDICAPÉS MUNIS D'UN PASSE PRIORITAIRE !
ALORS QUE NOUS, ON DOIT ATTENDRE DES HEURES...
... QUAND ON N'A PAS À PRENDRE LES ESCALIERS !
ET LE PLUS INCROYABLE, C'EST QUE TOUT ÇA N'EXISTE PEUT-ÊTRE QUE POUR UNE PERSONNE !
BWOOUM
PLUS TARD
SALUT ÇA VA ?

Votre université accessible

Période de concrétisation de votre indépendance, lieu où se nouent des relations personnelles qui pourront durer toute votre vie, les études à l'université sont une étape importante dans votre parcours. L'université met en œuvre les actions les plus pertinentes possible pour que ce moment clé se passe dans un environnement favorable à une vie estudiantine équilibrée.

Parmi ces actions, l'amélioration de l'accessibilité des locaux et des contenus pédagogiques tient une place centrale. En constante progression, elle est notamment guidée par le recueil de témoignages d'étudiants pour permettre à tous de bénéficier d'une grande autonomie.

Les locaux

Les bâtiments de l'université sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Le SAEH est à votre disposition pour une visite des locaux afin que vous vous repériez au mieux avant la rentrée.

L'université dispose également de quatre espaces détente "handi" (local dédié) qui peuvent être mis à votre disposition sur simple demande (Chênes, Saint-Martin, Gennevilliers, Sarcelles).

Selon vos besoins, un droit d'accès prioritaire aux locaux (parkings, ascenseurs) peut être activé sur votre carte étudiant multiservices (CMS).

Le réseau des bibliothèques universitaires

Une bibliothèque universitaire est présente sur chaque site de CY Cergy Paris Université. Pour répondre à vos besoins de consultation des ouvrages, un allongement du temps de prêt peut vous être accordé (sous conditions). Un télé agrandisseur est également disponible.

Le numérique

L'apprentissage passant de plus en plus par l'outil numérique, l'université s'efforce aussi de rendre accessibles un maximum de ressources en ligne. Pour que cette démarche profite à tous, sont installés sur des postes informatiques, des logiciels spécifiques comme Mindview ou Jaws.

T'ES SÉRIEUSE ?
TU AS UN HANDICAP ET TU N'AS PAS DE TEMPS MAJORÉ AUX PARTIELS ?
C'EST PAS NORMAL !
C'EST UN DROIT !
TU DOIS L'EXIGER !
NON, PAS BESOIN ! J'AI FAIT LE POINT AVEC LE MÉDECIN DE L'UNIVERSITÉ...
CELA M'A PERMIS DE BÉNÉFICIER D'AUTRES AMÉNAGEMENTS... QUI COMPENSENT BEAUCOUP MIEUX MON HANDICAP !
RÉSULTATS
RÉSULT
TATS
MOUAIS...
N'EMPÊCHE QUE TOUT ÇA NE ME PARAÎT PAS NORMAL...
HÉ ! TU VOUDRAIS QUAND MÊME PAS QUE JE SOIS PLUS HANDICAPÉE POUR TE DONNER RAISON !
RÉSULTATS
RÉSULTATS

Les aménagements proposés

La politique d'accueil et d'accompagnement de la mission handicap cherche à proposer aux étudiants concernés des mesures permettant de compenser chaque situation de handicap. Selon la situation, différents aménagements peuvent être envisagés.

Pour les études

Les aides pédagogiques peuvent être humaines, matérielles ou d'adaptation :

- assistance d'un secrétaire pour les cours ;
- carte de photocopie gratuite ;
- agrandissement de cours ;
- possibilité de prêt ponctuel d'un ordinateur portable ou de matériel spécifique ;
- badge pour l'accès aux parkings et à tous les ascenseurs ;
- prêts spéciaux dans les bibliothèques universitaires ;
- étalement de la durée des études (ex : faire une année en deux ans) ;
- aménagement d'horaire et autorisation d'absence ;
- prêt ou installation d'un matériel spécifique.

Pour des besoins d'aménagements pédagogiques spécifiques, l'équipe plurielle se réunit afin d'en valider la mise en place avec l'étudiant.

Pour les examens

- Majoration du temps de composition.
- Adaptation des sujets d'examen.
- Secrétariat d'examen.
- Salle à part.
- Recours à une aide technique.
- Prêt ponctuel d'un ordinateur portable.

La formation est responsable de l'organisation des examens de l'étudiant concerné avec, si besoin, l'appui du SAEH.

N'oubliez pas de transmettre à votre secrétaire pédagogique, votre attestation d'aménagement délivrée par le médecin de l'université.

Des engagements réciproques

L'université s'engage vis-à-vis de ses étudiants en situation de handicap. Elle attend en retour le respect de règles définies dans une charte qu'ils sont invités à signer.

Dès lors que les aménagements sont mis en place, il est demandé :

- de vous signaler au plus tôt auprès de votre secrétariat pédagogique à l'issue de votre visite médicale ;
- en cas de recours à un preneur de note, de prévenir de vos absences auprès du SAEH (pour les cours) ou de votre secrétariat pédagogique (pour les examens) ;
- de reprendre contact tous les ans avec le service de santé étudiante, dès votre inscription, pour réévaluer les aménagements.

À SAVOIR

Les aides de vie quotidienne relèvent de la compétence de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

LÉA, LÉA ! MON STAGE DE FIN D'ÉTUDE A ÉTÉ ACCEPTÉ !
C'EST SUPER ! TON HANDICAP N'A PAS ÉTÉ UN FREIN ! JE T'AVOUE QUE J'ÉTAIS UN PEU INQUIÈTE POUR TOI !
ÇA N'A PAS DÛ ÊTRE SIMPLE SURTOUT QUESTION PRÉJUGÉS !
HANDICAPÉ
C'EST VRAI QUE J'AI HÉSITÉ AVANT L'ENTRETIEN...
JE ME SUIS DEMANDÉ S'IL FALLAIT QUE J'EN PARLE...
LA DRH A ABORDÉ LA QUESTION SOUS LE BON ANGLE...
AVEZ-VOUS BESOIN D'UNE ADAPTATION DE POSTE ?
ALORS TU VOIS, IL N'Y AVAIT PAS DE QUOI S'INQUIÉTER !
MAIS ET TOI... CETTE ANXIÉTÉ RÉCURRENTE..., C'EST PAS TROP HANDICAPANT ?

Construire votre projet d'études

Tout au long de vos études, l'équipe de la direction orientation et insertion professionnelle (DOIP) vous accompagne afin de construire le projet d'études qui correspond à vos aspirations, en phase avec la réalité du monde du travail. De nombreux dispositifs proposés vous amèneront à mieux cerner vos objectifs professionnels, selon vos centres d'intérêt, vos valeurs, votre personnalité et vos compétences.

Construire votre projet d'études

- Entretien individuel.
- Fonds documentaire actualisé des formations et des métiers, en libre accès.
- Accompagnement personnalisé et suivi des étudiants en réorientation.

Vous accompagner dans le monde professionnel

- Ateliers d'aide à l'insertion professionnelle (CV, lettres de motivation, préparation à l'entretien de recrutement…).
- Élaborer votre projet personnel : bilan universitaire de compétences, coaching individuel, entretien conseil.
- Suivi des jeunes diplômés.
- Découvrir les milieux professionnels et l'environnement socio-économique : informations sur les métiers, les fonctions, les secteurs d'activité et les débouchés.
- Enseignements du projet professionnel en licence, assortis d'ECTS.
- Enseignements spécifiques d'aide à l'insertion professionnelle en master, assortis d'ECTS.

Direction orientation et insertion professionnelle (DOIP)

Deux référentes handicap sont à votre écoute pour votre orientation et insertion professionnelle.

Site des Chênes - RDC Tour des Chênes
(accès sous l'escalier extérieur)
33 boulevard du Port - 95011 Cergy-Pontoise cedex
01 34 25 63 22 - doip@ml.u-cergy.fr

Le SAEH peut se charger de vous mettre en relation.

Les réseaux d'insertion

Des entreprises handi-engagées

Un réseau d'entreprises handi-engagées vous propose des contacts auprès d'entreprises à la recherche de jeunes diplômés ou futurs diplômés. Sensibilisés à la question du handicap, ces contacts seront à même de traiter votre candidature au regard de vos compétences et de votre profil, tout en prenant en compte votre situation individuelle.

Des associations impliquées

De nombreuses associations proposent des dispositifs d'aide et d'accompagnement destinés à la recherche d'une première expérience professionnelle (stage, alternance, job) ou d'un premier emploi.

À SAVOIR

Le statut de travailleur handicapé (RQTH) peut être demandé avant la fin des études et être pris en compte dans le cadre d'une recherche de stage. Compte tenu des délais de traitement des dossiers par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées), il est fortement conseillé d'anticiper cette démarche. Il doit s'agir d'une démarche personnelle et volontaire. La personne handicapée n'a pas l'obligation d'informer le futur employeur de cette reconnaissance. Elle permet toutefois de bénéficier d'aménagement de poste en entreprise. Dans ce cas il est nécessaire que la personne lui communique sa RQTH.

Service d'accompagnement des étudiants en situation de handicap

Accueil ouvert du lundi au vendredi
de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h.
Site des Chênes, bâtiment 2
33 boulevard du Port - 95011 Cergy-Pontoise cedex
01 34 25 61 38
handicap@ml.u-cergy.fr

Service de santé étudiante

Point santé, site des Chênes, bâtiment 2
01 34 25 60 77
sante@cyu.fr

Direction orientation et insertion professionnelle

Site des Chênes
RDC Tour des Chênes (accès sous l'escalier extérieur)
33 boulevard du Port - 95011 Cergy-Pontoise cedex
01 34 25 63 22
doip@ml.u-cergy.fr

Retrouvez-nous sur le site
www.cyu.fr/accompagnement-du-handicap

Document réalisé
en partenariat avec :

Atos

CERGY PARIS UNIVERSITÉ

Conception & Réalisation : Corporate Fiction 0143149999 - www.corporatefiction.fr - Janvier 2023 - Illustrations : Anne Guillard